ANALYSE ECONOMIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES FRACTURES TASSEMENTS VERTEBRALES (FTV) PAR CYPHOPLASTIE

I. SBAFFE[1] ; M. FUCHS[1] ; R. SROUR[2] ; P. IOOSS[1]

[1] Service Pharmacie-Stérilisation, Hôpitaux Civils de Colmar

[2] Service Neurochirurgie, Hôpitaux Civils de Colmar

N°87

Introduction :

La cyphoplastie est destinée à la prise en charge des FTV par injection de ciment après mise en œuvre d'un système d'expansion intravertébrale. Il n'existe pas d'acte spécifique pour cette intervention dans la CCAM.

Objectif : Evaluation économique du point de vue de l'hôpital, en comparant les dépenses engagées par rapport aux recettes perçues pour évaluer la balance financière → Trouver des solutions permettant de réduire les coûts de production

Matériel et méthodes :

Etude rétrospective incluant tous les patients traités en Neurochirurgie par cyphoplastie en 2014 et 2015

Numéro de séjour

Recette −
- Séjour lié au GHS
- Forfait journalier
- Remboursement molécules onéreuses ou DM T2A

Charges directes −
- Coût d'hébergement
- Consommation molécules onéreuses et DMI
- Actes prescrits

Charges indirectes
- Blanchisserie / restauration
- Logistique médicale
- Logistique générale et structure

Résultats :

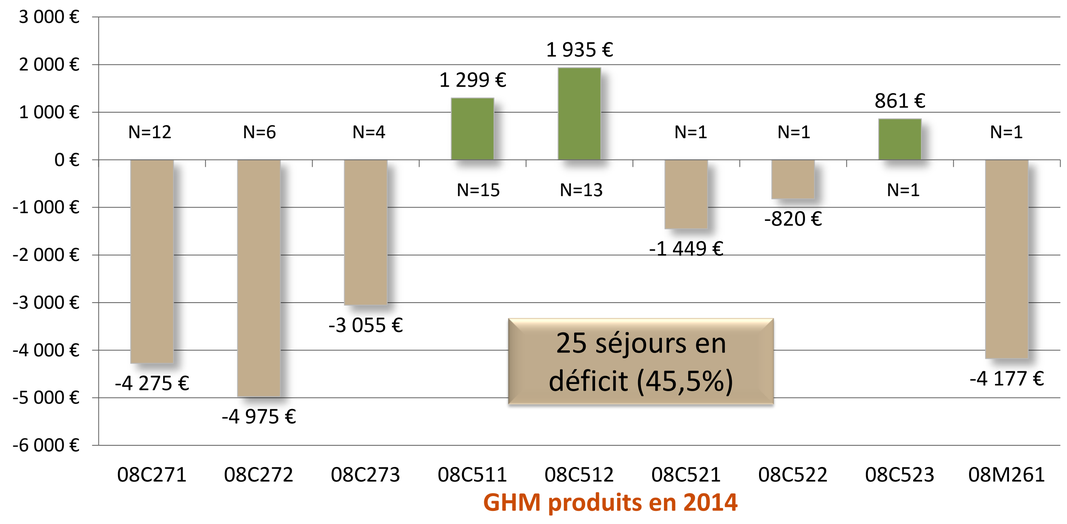

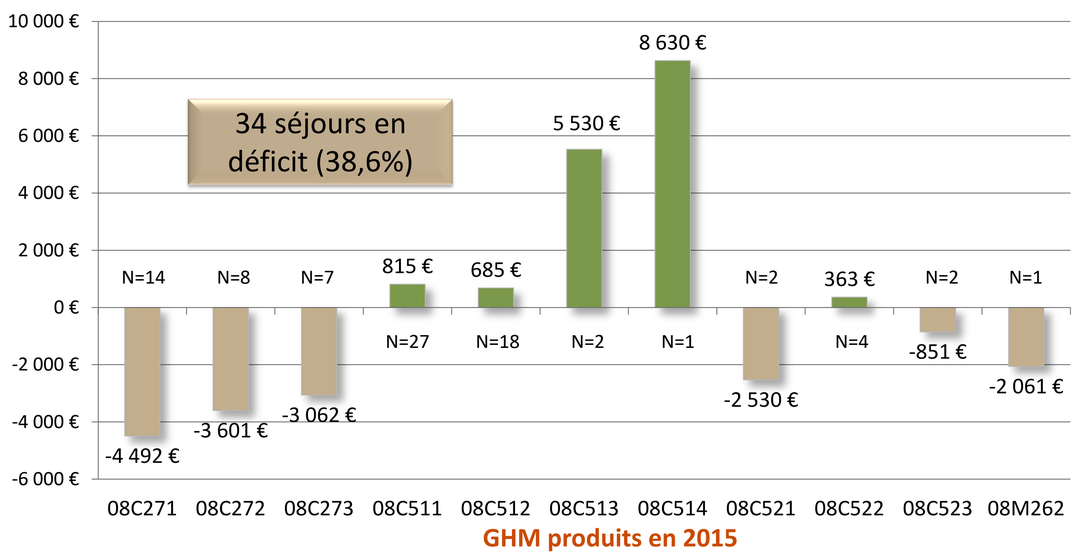

Différentiel coût/recettes par séjour en fonction du GHM

3 GHM groupés vers la catégorie majeur de diagnostic 01 on été exclus des graphiques

143 dossiers → 15 GHM dont **13 GHM chirurgicaux** représentant 98,6 % des séjours → **Racine 08** : 08C51 « intervention majeures sur le rachis pour fracture cyphoses et scolioses »

		2015	2014
Nombre de séjour		88	55
Recette	Totale en €	683 157	406 078
	Moyenne par séjour en €	**7 763**	**7 383**
Coût (sans les charges de logistique et structure)	Total en €	633 254	391 760
	Moyen par séjour en €	**7 196**	**7 122**
	(dont coût DM non facturables)	(3 019)	(3 214)
Coût total des charges logistique et de structure en €		115 527	71 309
Différentiel coûts/recettes en € (coûts complets)		-65 624	-56 991
Différentiel coûts/recettes par séjour en € (coûts complets)		-746	-1 036

Discussion /Conclusion :

- Les différentiels coûts/recettes obtenus sont **déficitaires chaque année** avec diminution du déficit entre 2014 et 2015.
- Le coût des dispositifs médicaux hors T2A représente pour un acte de cyphoplastie **43% du coût total par séjour.** En l'absence de prise en charge en sus des tarifs, le coût de ces DM (3 117 € TTC en moyenne) est directement financé par le GHS.
- Une réduction supplémentaire des coûts de production de la cyphoplastie pourrait être obtenue en relocalisant cette activité en radiologie interventionnelle à la place du bloc opératoire. Ceci risque néanmoins de modifier les GHM des patients en les orientant vers des GHM médicaux, moins bien valorisés. Il conviendra de vérifier préalablement l'impact budgétaire de ce transfert.
- Les résultats cliniques de cette technique montrent une **amélioration de la douleur et une persistance de la restauration de la hauteur vertébrale dans le temps,** motivant la poursuite de cette activité dans notre centre, malgré le déficit objectivé par cette étude.

isalyne.sbaffe@ch-colmar.fr